



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 13-INT-198

Déposé le : 10.12.13

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Gymnase cantonal de la Cité – Journée politique ou propagande d'Etat !

Texte déposé

Ces derniers mois, la politique d'asile et migratoire de notre pays a souvent été débattu au sein d'institutions de formation, de niveau scolaire ou gymnasial, financées par l'Etat. Pour rappel, il y a eu la large promotion du film militant «Vol Spécial» qui dénonçait la politique d'asile pratiquée en Suisse. Voici maintenant venu le temps des journées politiques dont le contenu ne saurait déplaire à la majorité du Conseil d'Etat.

En effet en date du 18 décembre 2013, le Gymnase de la Cité à Lausanne propose de placer sa journée politique annuelle sous une «coloration humanitaire, en abordant le thème de la migration». A quelques semaines de trois votations fédérales importantes concernant l'immigration, ce thème n'est pas anodin. Toutefois la lecture de l'invitation, adressée aux élèves du gymnase précité le 14 novembre 2013, nous laisse songeur.

Tout d'abord le doyen de l'établissement relève que selon lui « *les avis malheureusement tranchés et souvent mal informés, contribuent parfois à fausser une approche sereine et dépassionnée* ».

Que dire dès lors du contenu de la journée politique proposée par ce doyen épris d'une volonté de mieux informer ses élèves pour ne pas fausser leur perception du problème migratoire. Le programme de la journée comprend tout d'abord la projection du film «Vol spécial», dont le militantisme contre la politique d'asile actuelle n'est plus à démontrer. Ensuite la parole sera donnée à Mme Manon Schick, représentante d'Amnesty international, pour évoquer les problèmes liés aux droits humains, après quoi M. Jean-Claude Métraux, fondateur de l'Association «Appartenances» qui est engagée dans l'intégration des migrants, s'exprimera pour parler de la qualité de vie des migrants.

Vous avez beau chercher, il n'y a aucune trace de la position d'un représentant qui défende la politique migratoire actuelle ou le durcissement nécessaire de la politique d'asile pourtant souhaité dans les urnes par une majorité de citoyens qui ont approuvé les modifications de la loi sur l'asile.

Confiants que les élèves du Gymnase de la Cité sauront forger librement leur opinion, nous ne pouvons qu'interpeller le Conseil d'Etat sur les objectifs poursuivis par le doyen de l'établissement précité qui s'est probablement perdu dans son idéologie.

Questions au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat, respectivement le Département de la formation, ont-ils connaissance de l'organisation de journées politiques dans certains gymnases publics placés sous la responsabilité du Canton de Vaud ?
2. Existe-il des règles, ou tout au moins un cadre global, à respecter dans la mise sur pied de telles journées ?
3. Le respect général de la pluralité des opinions politiques dans tous les dossiers ne devrait-il pas être la principale préoccupation des responsables d'établissements ?
4. Qui porte la responsabilité de tels programmes et de quelle manière s'exerce le contrôle de l'Etat pour garantir que les opinions politiques des formateurs, en l'occurrence des doyens d'établissement, n'influencent pas dans quelque sens que ce soit ?
5. Enfin, comment l'Etat, censé garantir l'absence de toute forme de prosélytisme dans l'instruction publique, peut-il justifier de tels manquements au principe de la neutralité ?

Nous remercions le Conseil d'Etat de ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Voiblet Claude-Alain

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

